

NOTE SYNTHETIQUE SUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2018

L'article 107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, dans les communes de plus de 3500 habitants et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles devra être annexée aux budgets et aux comptes administratifs de l'exercice antérieur. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation de la collectivité.

DONNÉES SYNTHÉTIQUES SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – ANNÉES 2015 A 2017

1/ Population

Population totale : source INSEE

2015	2016	2017
20 037 hab	19 840 hab	20 358 hab

2/ L'analyse des ratios :

Il est rappelé que la CCAVM a adopté, à compter du 1^{er} janvier 2017, le régime de la fiscalité professionnelle unique, ce qui a eu un certain nombre d'incidences budgétaires en dépenses et en recettes (et qui se retrouvent dans les ratios).

① Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / habitant :

2015	2016	2017
289 €	335 €	527 €

2017 a été marquée par une hausse des dépenses de fonctionnement qui s'explique principalement par l'attribution de compensation versée aux communes (3 685 758 €).

② Dépenses d'équipement brut / habitant :

2015	2016	2017
66 €	89 €	71 €

La diminution entre 2016 et 2017 s'explique notamment par la fin des travaux de la crèche de CUSSY-LES-FORGES en 2016.

③ Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / habitant :

2015	2016	2017
326 €	396 €	579 €

En 2017, les recettes nouvelles sont liées à la perception de la fiscalité professionnelle unique.

④ Dotation globale de fonctionnement / habitant :

2015	2016	2017
12,86 €	6,46 €	57,76 €

Dans le cadre du redressement des finances publiques, la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a été importante : - 243 342 € entre 2016 et 2014.

Pour rappel :

- DGF 2014 perçue par la CCAVM : 371 553 € (288 565 € + 82 988 €),
- DGF 2015 perçue par la CCAVM : 257 761 € (176 584 € + 81 177 €)
- DGF 2016 perçue par la CCAVM : 128 211 € (48 605 € + 79 606 €).

Si la dotation de compensation reste relativement stable (- 3 382 € entre 2014 et 2016), la dotation d'intercommunalité a été divisée par 6 en 3 ans (288 565 € en 2014 contre 48 605 € en 2016).

En 2017, le passage en fiscalité professionnelle unique a permis d'obtenir 354 550 € de dotation d'intercommunalité et 821 284 € de dotation de compensation.

⑤ Produit des impositions directes / habitant :

2015	2016	2017
60 €	73 €	254 €

Outre l'impact de la fiscalité professionnelle unique, ce ratio est en augmentation du fait de la revalorisation des bases de fiscalité et de l'intégration, dans la CCAVM le 1^{er} janvier 2017, de trois nouvelles communes : ARCY-SUR-CURE, BOIS D'ARCY et MERRY-SUR-YONNE.

	Bases effectives 2015	Bases effectives 2016	Bases effectives 2017	Evolution 2015/2016	Evolution 2016/2017
Taxe habitation	22 434 518 €	21 642 102 €	22 913 308 €	- 3,53 %	+ 5,87 %
Taxe foncière bâtie	20 083 703 €	20 658 377 €	22 426 316 €	+ 2,86 %	+ 8,56 %
Taxe foncière non bâtie	1 546 540 €	1 568 127 €	2 316 275 € *	+ 1,40 %	+ 47,71 %

(*) Tient compte de la taxe additionnelle sur les propriétés non bâties.

	Taux d'imposition 2015	Taux d'imposition 2016	Taux d'imposition 2017	Evolution 2015/2016	Evolution 2016/2017
Taxe habitation	2,12 %	2,60 %	2,60 %	+ 22,64 %	0 %
Taxe foncière bâtie	1,86 %	2,28 %	2,28 %	+ 22,58 %	0 %
Taxe foncière non bâtie	4,10 %	5,02 %	5,02 %	+ 22,43 %	0 %

⑥ Encours de la dette / habitant :

L'encours de la dette est la somme que doit la collectivité aux banques chaque fin d'année.

Encours total de la dette en 2015 : 8 980 000 €,

Encours total de la dette en 2016 : 9 128 000 €.

Encours total de la dette en 2017 : 8 592 553 € (dont 4 301 000 € pour les parcs d'activités).

2015	2016	2017
448 €	460 €	422 €

3/ Présentation agrégée des résultats du budget principal et des budgets annexes au 31 décembre 2017

Budget principal CCAVM	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	1 403 938,09	1 210 179,58	6 707 942,82	7 456 860,65	8 111 880,91	8 667 040,23
Résultat n		-193 758,51		748 917,83		555 159,32
Intégration Résultat n-1		98 785,21		0,00		98 785,21
Résultat définitif		-94 973,30		748 917,83		653 944,53
Reste à réaliser	213 867,00	9 080,00				

Parc d'activités des Portes du MORVAN et d'AVALLON	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	4 060 000,00	3 879 706,10	3 947 964,83	3 947 464,83	8 007 964,83	7 827 170,93
Résultat n		-180 293,90		-500,00		-180 793,90
Intégration Résultat n-1		180 293,90		500,00		180 793,90
Résultat définitif		0,00		0,00		0,00

ZAE	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	31 483,41	30 211,12	25 004,79	26 277,08	56 488,20	56 488,20
Résultat n		-1 272,29		1 272,29		0,00
Intégration Résultat n-1		-5 550,82		4 150,96		-1 399,86
Résultat définitif		-6 823,11		5 423,25		-1 399,86

Maison de santé de VÉZELAY	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	60 226,25	60 662,32	38 101,21	89 144,37	98 327,46	149 806,69
Résultat n		436,07		51 043,16		51 479,23
Intégration Résultat n-1		-51 479,23		0,00		-51 479,23
Résultat définitif		-51 043,16		51 043,16		0,00
Reste à réaliser	5 329,60					

Enfance/jeunesse	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	65 507,31	16 362,49	1 429 202,03	1 479 859,88	1 494 709,34	1 496 222,37
Résultat n		-49 144,82		50 657,85		1 513,03
Intégration Résultat n-1		-2 232,22		0,00		-2 232,22
Résultat définitif		-51 377,04		50 657,85		-719,19
Reste à réaliser	120,00					

Déchets ménagers	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	100 354,75	98 677,31	2 540 654,72	2 477 414,46	2 641 009,47	2 576 091,77
Résultat n		-1 677,44		-63 240,26		-64 917,70
Intégration Résultat n-1		-1 692,18		-56 103,70		0,00
Résultat définitif		-3 369,62		-119 343,96		-122 713,58

Budget principal et budgets annexes	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	5 721 509,81	5 295 798,92	14 688 870,40	15 477 021,27	20 410 380,21	20 772 820,19
Résultat n	0,00	-425 710,89	0,00	788 150,87		362 439,98
Intégration Résultat n-1	0,00	218 124,66	0,00	-51 452,74		166 671,92
Résultat définitif		-207 586,23		736 698,13		529 111,90

La CCAVM a terminé l'année 2017 avec un **excédent cumulé de 529 111,90 €** qu'il convient de reporter en 2018.

BUDGET PRINCIPAL 2018

L'INVESTISSEMENT 2018

- ✚ Poursuite de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal,
- ✚ Déploiement du haut débit sur le territoire,
- ✚ Couverture des zones blanches en téléphonie mobile,
- ✚ ZAE BONJUAN : transfert et sécurisation de la zone,
- ✚ Mise en accessibilité des bâtiments intercommunaux,
- ✚ Mise aux normes des déchetteries,
- ✚ Réalisation d'une aire de covoiturage,
- ✚ Elaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
- ✚ Sécurisation de l'aire de grand passage des gens du voyage,
- ✚ Divers aménagements dans les bâtiments intercommunaux (ALSH, crèches...) et réalisation d'un diagnostic énergétique,
- ✚ Signalisation – signalétique
- ✚ Renouvellement de matériel informatique et de licence,
- ✚ Equipements pour le Service Technique de la CCAVM (véhicule, matériel),
- ✚ Défibrillateur pour le gymnase de QUARRÉ-LES-TOMBES.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018

CHAP.	DEPENSES TTC	Réalisé 2017	BP 2018	% BP 2018 / Réalisé 2017
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	818 773,74	418 209,53	- 48,92 %
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	451 385,57	488 260,00	+ 8,17 %
014	ATTENUATION DE PRODUITS	3 911 998,00	3 934 390,00	+ 0,57%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 339 501,68	1 914 718,00	+ 42,94 %
66	CHARGES FINANCIERES	77 761,00	63 601,00	- 18,21 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
	DEPENSES REELLES	6 599 419,99	6 819 178,53	+ 3,33%
68	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	108 522,83	94 630,00	- 12,80 %
022	DEPENSES IMPREVUES		205 000,00	
023	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT		411 763,00	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 707 942,82	7 530 571,53	+12,26%

Chapitre 011 = charges à caractère général : - 48,92 %

La diminution des charges à caractère général s'explique notamment par la nouvelle politique intercommunale pour la compétence voirie.

En parallèle, la compétence transférée « Maison de service au public » constitue de nouvelles charges pour la CCAVM (environ 38 0000 €) ainsi que l'adhésion à l'Agence Technique Départementale (11 981 €).

Chapitre 012 = charges de personnel : + 8,17 %

L'augmentation des charges s'expliquent notamment par la création :

- d'un poste pour l'animation du programme « Natura 2000 » à compter du 1^{er} juin 2018,
- d'un poste pour les services techniques à compter du 1^{er} septembre 2018.

Chapitre 014 = atténuation de produits : + 0,57 %

Dans le cadre du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique, la CCAVM reverse aux communes des attributions de compensation. L'augmentation s'explique par une projection à la hausse du FPIC.

Chapitre 65 = Autres charges de gestion courante : + 42,94 %

L'augmentation s'explique principalement par la mise en place d'un fonds de concours voirie (360 987 €) et le montant des subventions versées aux budgets annexes.

Chapitre 66 = Charges financières : - 18,21 %

Ce chapitre enregistre les intérêts des emprunts.

Chapitre 68 = opérations d'ordre entre sections : - 12,80 %

Le montant des amortissements diminue.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018

CHAP.	RECETTES TTC	Réalisé 2017	BP 2018	% BP 2018 / Réalisé 2017
013	ATTENUATION DE CHARGES	26 496,09	4 655,00	- 82,43%
70	PRODUITS DES SERVICES ET VENTES DIVERSES	429 510,99	217 469,00	- 49,37%
73	IMPOTS ET TAXES	5 439 593,00	5 492 024,00	+ 0,96%
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 466 065,07	1 343 305,00	- 8,37%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	23 970,00	17 170,00	- 28,37%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	64 433,90		- 100%
	RECETTES REELLES	7 450 069,65	7 074 623,00	- 5,04%
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	6 791,00	6 791,00	
002	RESULTAT DE FONCT. REPORTE		449 157,53	
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 456 860,65	7 530 571,53	+ 0,99%

Chapitre 013 = atténuations de charges : - 82,43 %

Ce chapitre enregistre notamment les aides de l'Etat pour les contrats CAE, les remboursements de l'assurance du personnel pour les accidents du travail, les arrêts maladie, les congés maternité et paternité (très fluctuants d'année en année).

En 2017, ce chapitre comptabilisait un remboursement de cotisations d'un agent en détachement de la fonction publique d'Etat.

Chapitre 70 = produits des services et ventes diverses : - 49,37 %

Parallèle à faire avec le Chapitre 011 des dépenses (charges à caractère général). Les remboursements de travaux délégués de voirie ne sont plus comptabilisés.

Chapitre 73 = impôts et taxes : + 0,96 %

Augmentation des bases prévue au titre de 2018.

Chapitre 74 = dotations et participations :

EN 2017, une subvention DGD de 109 707,87 € a été enregistrée au titre du PLUI. Non renouvelée en 2018.

Chapitre 75 = autres produits de gestion courante : - 28,37 %

Ce chapitre enregistre les recettes liées aux locations.

Chapitre 77 = produits exceptionnels : - 100,00 %

En 2017, ce chapitre a enregistré le remboursement d'une partie de l'emprunt de l'aire d'accueil des gens du voyage par la ville d'AVALLON.

Chapitre 002 = résultat de fonctionnement reporté

Une somme de 449 157,33 € est affectée.

BUDGET PARC D'ACTIVITÉS « PORTES DU MORVAN ET D'AVALLON » 2018

A/ Les résultats

Il n'y a pas de résultat à reporter en 2017.

B/ Budget 2018

Le budget s'équilibre à la somme de 7 674 122,20 € dont :

- 3 853 041,10 € pour le fonctionnement,
- 3 821 081,10 € pour l'investissement.

Parmi les dépenses de fonctionnement, il peut être noté :

- Article 6045 (achats d'études et de prestations de services) : entretien des espaces verts,
- Article 608 (frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement) : 103 460,00 €, dont 93 000,00 € qui correspondent aux charges de gestion courante reversées au budget principal,
- Article 66 : les intérêts des emprunts sont prévus à hauteur de 44 000,00 €.

Pour les recettes de fonctionnement, sont prévus :

- 24 113,60 € de ventes de terrains,
- un versement de 191 960,00 € du budget principal pour équilibrer la section.

Les dépenses d'investissement sont constituées du remboursement du capital des emprunts à hauteur de 184 113,60 €.

BUDGET ZAE 2018

A/ Les résultats

Nous avons terminé l'année 2017 avec **un déficit cumulé de 1 399,86 €** qu'il convient de reporter en 2018.

Un emprunt de 45 000,00 € sur 7 ans a été contracté en 2012 pour acquérir les terrains et se termine en 2019.

B/ Budget 2018

Le budget s'équilibre à la somme de 75 890,79 € dont :

- 37 441,25 € pour le fonctionnement,
- 38 449,54 € pour l'investissement.

Parmi les dépenses de fonctionnement, il peut être noté :

- Article 605 (achats de matériels, équipements, travaux) : 4 150,96 €,
- Article 66111 : les intérêts des emprunts sont prévus à hauteur de 202,00 €.

A noter également qu'un virement de 8 365,99 € est prévu à la section d'investissement.

Pour les recettes de fonctionnement, un versement de 12 780,95 € du budget principal est réalisé pour équilibrer la section.

Les dépenses d'investissement sont constituées du remboursement du capital des emprunts à hauteur de 6 966,13 €.

BUDGET ZONE BONJUAN 2018

A/ Budget 2018

Le budget s'équilibre à la somme de 124 808,00 € dont :

- 124 808,00 € pour le fonctionnement,

Parmi les dépenses de fonctionnement, il peut être noté :

- Article 6015 (achat de terrains) : 95 000,00 €,
- Article 605 (achats de matériels, équipements, travaux) : 29 808,00 €.

Pour les recettes de fonctionnement, une subvention de 17 585,00 € est inscrite et un versement de 107 223,00 € du budget principal est réalisé pour équilibrer la section.

BUDGET DECHETS MENAGERS 2018

A/ Les résultats

Nous avons terminé l'année 2017 avec **un déficit cumulé de 122 713,58** qu'il convient de reporter en 2018.

B/ Budget 2018

Le budget s'équilibre à la somme de 2 605 044,02,32 € dont :

- 2 518 072,40 € pour le fonctionnement,
- 86 971,62 € pour l'investissement.

Parmi les dépenses de fonctionnement, il peut être noté :

- Article 611 : 1 966 200,00 € pour les prestataires de collecte et de traitement des déchets,
- Article 6287 : 20 000,00 € pour les transferts de charges (remboursement au budget principal),
- Les intérêts des emprunts sont prévus à hauteur de 6 389,00 €.

A noter également qu'un virement de 26 072,14 € est prévu à la section d'investissement.

Pour les recettes de fonctionnement, sont prévues :

- 2 108 888,36 € de redevance incitative et ventes de produits résiduels,
- 368 550,00 € de subvention.

Les dépenses d'investissement sont constituées :

- du remboursement du capital des emprunts à hauteur de 27 762,00 €,
- des travaux de mise aux normes des déchetteries pour un montant de 48 240,00 €,
- de l'achat de bacs et de panneaux pour 7 600,00 €.

BUDGET ENFANCE/JEUNESSE 2018

A/ Les résultats

Nous avons terminé l'année 2017 avec **un déficit cumulé de 719,19** € qu'il convient de reporter en 2018.

B/ Budget 2017

Le budget s'équilibre à la somme de 1 763 226,01 € dont :

- 1 604 991,97 € pour le fonctionnement,
- 158 237,04 € pour l'investissement.

Parmi les dépenses de fonctionnement, il peut être noté :

- L'augmentation du prix des repas (marché renouvelé en septembre 2017),
- L'impact d'une semaine supplémentaire de fonctionnement de l'ALSH d'AVALLON,
- L'augmentation des charges de personnel (4 remplacements de congés maternité, recrutement d'un agent pour accueillir des enfants en situation de handicap à compter du 1^{er} septembre 2018).

A noter également qu'un virement de 74 642,97 € est prévu à la section d'investissement.

Pour les recettes de fonctionnement, sont prévues :

- 336 300 € de facturation aux familles, remboursement des emplois aidés et de l'assurance,
- 697 346 € de subventions (CAF + Département pour le RAM),
- un versement de 537 591,97 € du budget principal est réalisé pour équilibrer la section,

- une participation financière de la Communauté de Communes du SEREIN pour le fonctionnement des crèches (30 754,00 €).

Les dépenses d'investissement sont constituées du remboursement du capital des emprunts à hauteur de 39 065,00 €, d'acquisition d'électroménager et de travaux à prévoir (aménagement extérieurs des crèches Caribou et Galipette, transfert du RAM à l'ALSH, ...) pour 67 795 €.

BUDGET MAISON DE SANTÉ 2018

A/ Les résultats

Nous avons terminé l'année 2017 avec **un résultat cumulé de 0,00 €** qu'il convient de reporter en 2018.

Pour financer la construction, deux emprunts ont été contractés :

- 100 000 € sur 8 ans, en 2014,
- 952 231 € sur 20 ans, en 2016.

B/ Budget 2017

Le budget s'équilibre à la somme de 210 980,36 € dont :

- 97 487,60 € pour le fonctionnement,
- 113 492,76 € pour l'investissement.

Parmi les dépenses de fonctionnement, il peut être noté :

- Articles 60611-60612-60621 (eau, électricité,...) : une relative stabilité des charges courantes à hauteur de 8 210 €,
- Articles 61522-61523 (entretien) : 10 700,00 € pour des petits travaux,
- Article 6611 : les intérêts des emprunts sont prévus à hauteur de 12 278,00 €.

A noter également qu'un virement de 53 266,51 € est prévu à la section d'investissement.

Pour les recettes de fonctionnement, sont prévus :

- 5 855,00 € de remboursement de charges (chauffage principalement) par les professionnels de santé,
- un versement de 57 850,60 € du budget principal est réalisé pour équilibrer la section,
- 33 782,00 € de revenus des immeubles (loyers).

Les dépenses d'investissement sont constituées du remboursement du capital des emprunts à hauteur de 55 520,00 € et d'une étude relative à l'aménagement du parking pour un montant de 6 929,60 €.